



**Lycée  
Sud Medoc - La Boétie**

BP 10 - 33320 LE TAILLAN MEDOC  
Tél : 05.56.70.10.10 - Fax : 05.56.70.10.11

*Académie de Bordeaux*

*Département de la Gironde*

## **CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

**Marché passé en Procédure Adaptée en application de l'article 27 du décret  
n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**

**PRESTATION DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT EN AVION OU  
TRAIN POUR UN VOYAGE A LONDRES (ANGLETERRE) POUR 12  
ELEVES ET 2 ACCOMPAGNATEURS**

Date et heure limites de réception des offres :

**20 novembre 2018 à 12h00**

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. Serge PICARD, Proviseur  
Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : Mme Anne NIVELET, Adjoint  
Gestionnaire-Comptable  
Service acheteur : service intendance du lycée Sud Médoc – La Boétie

Référence : Londres M – 03/19

## **Article 1 : objet du marché**

### **1.1 Définition de la prestation**

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage à Londres (Angleterre) du 18 au 21 mars 2019 pour des classes de premières L du lycée Sud Médoc - La Boétie, soit 12 élèves et 2 accompagnateurs.

### **1.2 Décompositions en lots**

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous:

***Prestations de transport (avion ou train) et d'hébergement en familles d'accueil pour un voyage à Londres (Angleterre) pour 12 élèves et 2 accompagnateurs.***

Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages. Les prestataires présentent dans la majorité des cas, des offres complètes (hébergement et transport) ce qui est plus avantageux économiquement.

### **1.3 Forme du marché**

Le marché dématérialisé est passé en procédure adaptée en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

## **Article 2 : lieu d'exécution de la prestation**

Le marché est conclu pour l'organisation d'un voyage à Londres (Angleterre)

## **Article 3: durée du marché**

Le voyage devra se dérouler du 18 au 21 mars 2019.

## **Article 4 : pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le Cahier des Clauses Particulières

L'ensemble de ces pièces constitue le contrat qui liera le lycée Sud Médoc – La Boétie à l'entreprise attributaire. Il ne sera donc signé aucun contrat rédigé par le prestataire du marché. Le dépôt d'une offre par le soumissionnaire vaut acceptation de l'ensemble des clauses de ce contrat.

## **Article 5 : contenu et forme des prix**

### **5.1 – Forme des prix**

Les prix seront forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) annexé à l'acte d'engagement.

## 5.2 - Contenu des prix

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

### **Article 6: régime des prix**

Les prix sont fermes et non actualisables.

### **Article 7: règlement des comptes**

Les factures devront être adressées au lycée Sud Médoc – La Boétie via le portail Chorus Pro. Le paiement s'effectuera en euros.

Les paiements seront réalisés par mandats administratifs. Le chef d'établissement du lycée est ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est l'agent comptable du lycée Sud Médoc – La Boétie.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures, après service fait. Le taux d'intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

### **Article 8: avances et retenues**

S'agissant de l'avance, il est fait application des articles 110 à 113 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

### **Article 9: délais d'exécution**

Le délai d'exécution est fixé du 18 au 21 mars 2019.

### **Article 10 : pénalités encourues par le titulaire**

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

### **Article 11 : assurance souscrite par le titulaire du marché**

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

### **Article 12 : Résiliation**

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 34 du Cahier des Clauses Administratives générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) en vigueur le 1<sup>er</sup> jour du mois qui précède la date limite des offres.

### **Article 13 : Règlement des litiges**

Le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent pour le règlement des litiges.

### **Article 14: Liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé**

Néant

### **Article 15: Contenu des prestations**

#### 15-1 : Transport

Il comprend :

- le transport en avion (sans bagage en soute) ou train, aller et retour du lycée Sud Médoc – La Boétie à Londres (Angleterre), ainsi que pour les excursions et les frais de parking et de péage.
- Les tickets de bus, tram, métro, TER, RER ... pour les déplacements sur site

Pour le déplacement en autocar, tous les frais d'autoroute et de parking doivent être inclus dans le prix. Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un **mémoire technique** où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur **et toutes informations** (dont repas et hébergement du chauffeur) **susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.**

#### 15-2 : Hébergement et visites

**L'hébergement se fera en familles d'accueil (2 pers/familles)**

**L'offre doit comprendre la pension complète pour 14 personnes** (12 élèves, 2 accompagnateurs) en fonction du programme joint ci dessous:

**Lundi 18 mars 2019 (jour 1) :**

Départ en train ou en avion (prévoir une solution pour les bagages pour la journée)

Repas de midi à la charge des élèves

*Après-midi : Shakespeare's Globe (visite payante) + Covent Garden*

Installation dans les familles

Dîner et soirée en familles

**Mardi 19 mars 2019 (jour 2) :**

Petit-déjeuner en familles

*Matin : Street Art (visite guidée payante à réserver par vos soins)*

Déjeuner à Street Food Camden Lock à la charge des élèves

*Après-midi : Camden Lock (balade à pied)*

Dîner et soirée en familles

**Mercredi 20 mars 2019 (jour 3):**

Petit-déjeuner dans les familles

*Matin : Tate Britain (musée sur l'art en Angleterre du XVIème à nos jours)*

Déjeuner fourni par les familles d'accueil

*Après-midi : Westminster + Buckingham palace + Hyde Park (balade à pied)*

Dîner et soirée en familles

**Jeudi 21 mars 2019 (jour 4):**

Petit-déjeuner dans les familles (prévoir une solution pour les bagages pour la journée)

*Matin : The South Bank (balade à pied)*

Déjeuner Fish & chips à réserver par vos soins (compris dans le prix du séjour)

*Après-midi : The Tate Modern (musée d'art contemporain)*

Retour en France en train ou en avion en fin d'après-midi

**L'offre doit comprendre :**

- ✓ l'hébergement en familles (2 pers/famille) sur Londres ou en banlieue proche
- ✓ la pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 4
- ✓ la réservation et les droits d'entrées des sites prévus au programme
- ✓ l'assurance annulation globale, pour cas de force majeure (y compris la garantie attentat) ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité d'un élève ou accompagnateur à participer au voyage. **La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation.**
- ✓ tous les frais de voyage (taxes d'aéroport, frais de consignes ....)
- ✓ le dossier de voyage

**Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage (tels que tickets de bus ou tram ou métro pour les déplacements éventuels sur place) devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.**

Pour le couchage, les draps doivent être fournis.

Les déjeuners sont pris sous forme de paniers repas ou en cafétéria/auberge, le dîner doit être servi sous forme de repas chaud avec entrée, plat et dessert.

L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation liée à l'hygiène alimentaire.